



RÈGLEMENT TROPHÉE FAIR-PLAY

Saison 2023 / 2024

PRESENTATION DU TROPHEE :

Le trophée **Fair-Play** a pour but de valoriser les bons comportements autour des terrains et les initiatives de chaque club.

Ce trophée est porté par la commission Fair-Play sous le contrôle du bureau du comité départemental de la Corrèze.

Toutes les équipes engagées dans les championnats réguliers et coupes de la Corrèze sont concernées. Sont aussi concernées les équipes évoluant dans les championnats inter-départementaux (clubs corréziens).

Enfin, le club de la Cantalienne est aussi engagé d'office dans le trophée pour toutes ses équipes évoluant dans les championnats et coupes sus-mentionnés.

REGLEMENT DU TROPHEE :

1- Engagement :

L'engagement est gratuit et automatique.

Seront en lice, les clubs de Corrèze (ainsi que la Cantalienne), dans les Coupes et Championnats départementaux et inter-départementaux pour les séniors F. et M. et les jeunes (U20, U17, U15, U13, U11, U9, U7).

2- Attribution :

L'attribution du Trophée sera faite au club qui, à la fin de la saison, aura été le moins pénalisé dans le cadre des rencontres de coupes et des championnats sus-mentionnés, et dont l'environnement global (sportif et extra sportif) de la rencontre aura été positivement évalué au cours de l'ensemble de la saison.

3- Modalités :

Pour désigner l'association sportive la plus «Fair-play» il sera pris en compte toutes les équipes d'un même club disputant et engagé dans les compétitions sus-mentionnées :

- Championnat senior, jeune, masculin, féminin;
- Coupe de la Corrèze, masculine et féminine.

Les résultats seront additionnés par association.

Le trophée sera remis à l'association ayant le « capital point » le plus haut.

4- Capital de Points :

En début de saison chaque association sportive disposera d'un « capital point » de : 150 points (cent cinquante points).

Durant la saison s'ajoutera à ce « capital point » la comptabilisation des - bonifications - et des - pénalités - dans le cadre :

1/ Des rencontres de Coupe et de Championnat Départemental et inter-départemental.

2/ Des sanctions sportives ou extra sportives au cours de l'ensemble de la saison.

5- Bonifications :

En début de championnat une bonification sera affectée à chaque club en fonction du nombre d'équipes seniors et jeunes engagées en championnat et en coupe de la Corrèze. Toutes les bonifications sont cumulatives.

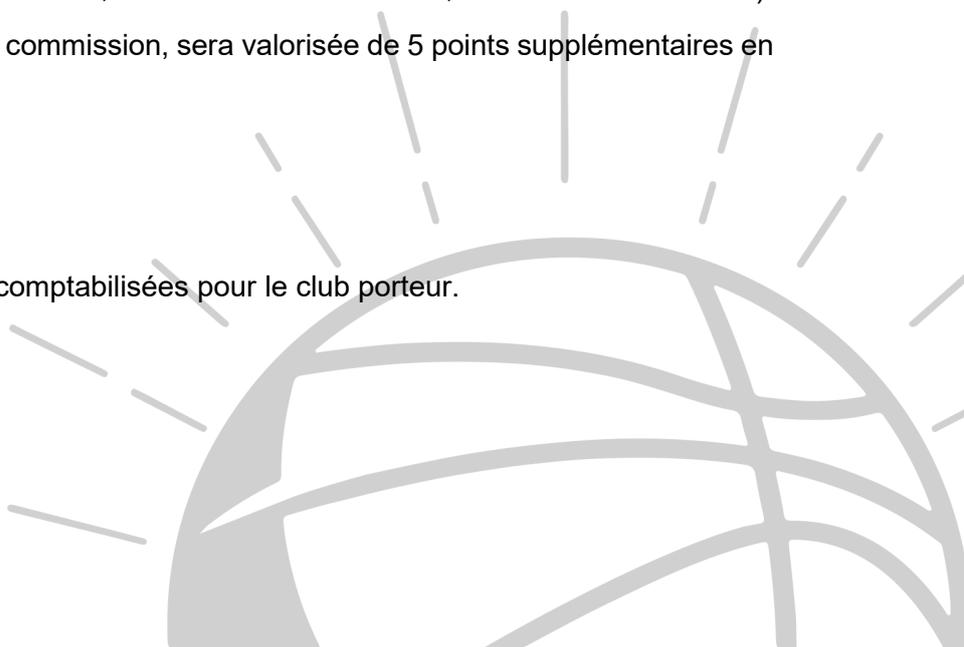
Bonifications	Points
Équipes seniors engagées en championnat départemental.	5 points / équipe
Équipes jeunes engagées en championnat départemental et interdépartemental (U7, U9, U11, U13, U15, U17, U18, U20).	5 points / équipe
Équipes seniors engagées en coupe de la Corrèze.	5 points / équipe
Équipes jeunes engagées en coupe de la Corrèze (U13, U15, U17, U18, U20).	5 points / équipe

Des bonifications supplémentaires seront accordées aux clubs mettant en place des initiatives (sensibilisations aux bons comportements, formation des encadrants, formations d'officiels...).

Chaque action, après étude par la commission, sera valorisée de 5 points supplémentaires en faveur du club.

6- Les équipes CTC ou IE :

Les équipes de CTC et IE seront comptabilisées pour le club porteur.



7- Égalité :

En cas d'égalité entre plusieurs clubs, le Trophée sera attribué au club au prorata de nombre de licenciés jeunes, de baby-basket à U20, évoluant en compétition départementale et interdépartementale (arrêté au 31 mai de la saison en cours).

8- Pénalités de points :

Pénalités		Points
Faute disqualifiante sans rapport et faute technique G2 (joueur et entraîneur)	Séniors	-20
	U17 / U18 / U20	-20
	U13 / U15	-20
Faute disqualifiante avec rapport		-25
Faute technique G1		-25
Antisportive (U)		-5
Absence délégué Fair-Play (U15, U17, U18, Séniors)		-5
Absence délégué de club		-5
Réserve (comportement publics)		-10
Incident extérieur (bagarres, publics, comportements)		-100
Absence parents Fair-Play U11 et U13 (sur les journées balisées)		-5
Suspension licence (dirigeant ou joueur)		-15
Suspension de salle		-15
Participation non autorisé		-5
Feuille de marque incomplète ou non transmise dans les délais (voir règlement concerné)		-5
Réponses aux demandes émises par le CD hors délais		-3
Absence d'arbitre en formation (pénalité par journée de formation et par arbitre)		-5

La liste des pénalités n'est pas exhaustive, et la commission Fair-Play après accord du comité directeur du CD19 se réserve le droit, en fonction des circonstances, d'intégrer à cette liste tel ou tel fait non prévu dans le présent règlement.

9- Organisation :

Le Trophée Fair-play sera organisé et contrôlé par la Commission Fair-Play, sous couvert du Bureau du Comité Départemental de Basket-Ball de la Corrèze.

10- Imprévus :

Tout problème non prévu au présent règlement sera examiné par la Commission Fair-Play et les décisions seront entérinées par le Bureau du Comité Départemental de la Corrèze.

A la fin de la saison, un réajustement du présent règlement peut être effectué sur proposition de la Commission Fair-Play en Comité Directeur.

11- Récompense :

Le Trophée 2023/2024 et les récompenses afférentes resteront acquis au club classé à la première classe.

La récompense sera remise au club le mieux classé lors de l'assemblée générale du comité de basket-ball de la Corrèze.

Tout club ayant remporté successivement 3 (TROIS) Trophée Fair-Play ne pourra prétendre postuler au trophée la saison suivante.

